

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DES HAUTS-DE-FRANCE

AVIS n°2024-ESP-61

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées.

Demandeur	Cœur de Flandre Agglo
Références Onagre	Nom du projet : 59_Cœur de Flandre Agglo - Hazebrouck
	Numéro du projet : 2024-08-13a-01212
	Numéro de la demande : 2024-01212-041-001

MOTIVATION ou CONDITIONS

La DDTM du Nord a été saisie par Cœur de Flandre Agglo d'une demande de dérogation au régime de protection des espèces prévue au titre des articles L. 411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement à Hazebrouck (59) et a soumis cette demande à l'avis du CSRPN par courrier daté du 12 août 2024.

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un chantier de construction du Pôle d'Échanges Multimodal sur la commune d'Hazebrouck.

Le projet a fait l'objet d'un examen au cas par cas à l'issue duquel il a été décidé qu'il ne ferait pas l'objet d'une étude d'impact.

Dûment autorisé, le chantier du Pôle d'Échanges Multimodal a débuté. Pour les besoins du chantier, un bassin temporaire de récupération des eaux pluviales a été créé à l'est du chantier de manière à gérer les eaux pluviales durant la phase chantier. Ce bassin doit désormais être comblé pour terminer le chantier. Des amphibiens ayant été aperçus dans le bassin, des investigations ont été menées en cours du printemps – été 2024. Plusieurs espèces d'amphibiens ont alors été découvertes :

- la Grenouille verte *Pelophylax kl. esculentus*
- le Triton alpestre *Ichthyosaura alpestris*
- le Triton ponctué *Lissotriton vulgaris*

A cela s'ajoute une espèce de reptiles (le Lézard des murailles *Podarcis muralis*) présent sur un tas de bois à l'est de la zone d'étude.

Ces quatre espèces font l'objet d'une demande de dérogation pour déplacement d'espèces protégées et destruction de leurs habitats.

Plusieurs mesures d'évitement et de réduction sont proposées, dont la mise en place de barrières anti-retour et le déplacement des amphibiens dans des mares d'accueil. L'accompagnement par un écologue durant le chantier est mentionné. Le dossier prévoit également un suivi de l'herpétofaune sur 3 ans.

Avis du CSRPN :

Le CSRPN relève que même non soumis à étude d'impact, le projet aurait pu faire l'objet d'une expertise écologique de la zone de projet et des environs, ce qui aurait permis d'identifier les enjeux écologiques présents en périphérie et d'anticiper des mesures pour éviter la situation actuelle. Une simple analyse de la trame écopaysagère des alentours alertait sur la nécessité de prendre en compte la faune et la flore. Une approche à une échelle un peu plus élargie aurait permis de prendre en compte les espaces de nature présents à l'est du PEM et potentiellement sur la zone de chantier.

Le CSRPN regrette que le projet de Pôle d'Echanges Multimodal soit décrit beaucoup trop succinctement dans le dossier et n'accorde pas, dans sa conception, de place à la faune et à la flore.

Le CSRPN note la réaction positive face à la découverte des espèces protégées en mai 2024. Le chantier a été stoppé dans le secteur concerné, le temps de mener à bien les investigations, certes dans l'urgence, mais qui ont permis de proposer une méthodologie pour prendre en compte les espèces protégées et obtenir les autorisations administratives.

Le CSRPN relève quelques erreurs et approximations dans le dossier. Notamment sur la définition des espèces d'intérêt communautaire. Ni le Lézard des murailles ni le Triton ponctué ne sont des espèces d'intérêt communautaire, au sens de la Directive Habitats Faune Flore (annexe II).

Le dossier mentionne (p30 – chapitre D.1) des études faune-flore menées en 2022-2023 et ayant permis de mettre en évidence des enjeux écologiques forts (est-ce une coquille ?). Ces études ne sont pas versées au dossier, qui ne repose dès lors que sur quelques investigations de terrain menées dans l'urgence en 2023. Cela constitue de toute évidence une limite sérieuse.

Le dossier ne décrit pas précisément le processus de vidange et de comblement du bassin temporaire, pourtant essentiel pour préserver les amphibiens lors des opérations de capture.

Aucune mise en perspectives des populations concernées par la dérogation avec les populations locales n'est proposée. Le fonctionnement écologique n'est pas ou peu abordé. Par exemple, le Lézard des murailles est certainement arrivé via le ballast des voies ferrées toutes proches et un noyau de population est sans doute présent.

Le CSRPN note que le déplacement des amphibiens est proposé dans 2 mares d'accueil à Bailleul, soit à 14 km de distance. Cette distance est beaucoup trop éloignée et va à l'encontre de l'écologie de ces espèces. Le déplacement doit se faire dans des mares beaucoup plus proches.

Malgré ces lacunes évidentes, et devant la situation de blocage du chantier actuellement constatée, le CSRPN émet un avis favorable sous les conditions suivantes :

- Modifier la destination des amphibiens et proposer des mares d'accueil plus proches (moins de 2 km). Leur localisation sera fournie à la DDTM au préalable, pour validation ;
- Adapter le projet pour prendre en compte la faune, pas uniquement en phase chantier. Le projet de Pôle Multimodal doit intégrer des mesures d'accueil de la faune et de la flore, notamment dans ses espaces interstitiels. Ces aménagements doivent être pensés pour favoriser le déplacement des espèces et seront validés par la DDTM ;
- Se faire accompagner d'un écologue lors du chantier ;
- Fournir le compte rendu du suivi par un écologue de l'opération de transfert.
- Les suivis annuels (n+1, n+2, n+3) seront annuellement transmis aux services de l'État

et les données brutes de biodiversité seront intégrées aux bases de données régionales et nationales.

AVIS :	Favorable <input type="checkbox"/>	Favorable sous conditions <input checked="" type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>	Tacite <input type="checkbox"/>
Fait le 20/09/2024 à Amiens		L'Expert délégué  Arnaud GOVAERE		